

## Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques en Exil (PAUSE) Collège de France

Lancé le 16 janvier 2017, le programme national PAUSE rassemble la Conférence des Présidents d'Université, la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'Ingénieurs, le CNRS, l'INSERM, l'INRA, l'INRIA, le CNOUS, le Ministère de l'Intérieur ainsi que celui de l'Europe et des Affaires Etrangères. Il est géré par le Collège de France.

<b><u>Objectif</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Favoriser l'accueil de scientifiques en situation d'urgence au sein d'établissements d'enseignement supérieur et organismes de recherche français</li></ul>
<b><u>Financement par le Programme</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ <b>100% pour un contrat doctoral de 3 ans ;</b></li><li>➤ <b>60 % maximum du salaire</b> du scientifique en exil pour autres catégories :<ul style="list-style-type: none"><li>○ doctorant (fin de thèse), assistant de recherche jusqu'à 20 000 € ;</li><li>○ post-doctorant, maître de conférence, ingénieur de recherche jusqu'à 40 000 € ;</li><li>○ professeur des universités, directeur de recherche jusqu'à 60 000 €.</li></ul></li></ul>
<b><u>Durée du projet</u></b>	Jusqu'à 36 mois
<b><u>Dossier et date de dépôt</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ Les dossiers de candidatures sont à soumettre <b>par l'établissement d'accueil</b> sur la <a href="#">plateforme du programme</a> ;</li><li>➤ Ils doivent inclure :<ul style="list-style-type: none"><li>○ une lettre d'engagement de l'établissement d'accueil,</li><li>○ le visa du Fonctionnaire Sécurité Défense,</li><li>○ une lettre de soutien du directeur de laboratoire d'accueil.</li></ul></li><li>➤ Dates de clôture en février, mai et octobre de chaque année.</li></ul>
<b><u>Obligations</u></b>	<ul style="list-style-type: none"><li>➤ L'établissement d'accueil doit s'engager à <b>financer au minimum 40 % du salaire</b> du scientifique en exil ;</li><li>➤ Le scientifique en exil doit :<ul style="list-style-type: none"><li>○ justifier de son statut d'enseignant-chercheur ou de chercheur (doctorant, post-doctorant, chercheur confirmé) ;</li><li>○ se trouver en situation d'urgence ;</li><li>○ être dans l'obligation d'exiler de son pays d'origine ou l'avoir quitté depuis moins de 3 ans.</li></ul></li></ul>
<b><u>Contacts Appui au montage</u></b>	<p style="text-align: center;"><b>Pour les dépôts UCA, point de contact unique :</b> Pôle Projets Régionaux Nationaux et Internationaux <a href="mailto:projets-rni.driv@uca.fr">projets-rni.driv@uca.fr</a></p>
<b><u>Web</u></b>	<p style="text-align: center;">Site web du programme : <a href="#">PAUSE</a> Site web : <a href="#">Plateforme du Programme</a> Espace de mise en relation : <a href="#">Espace de mise en relation</a></p>